

Ils ont pour vocation de récompenser les exposants du Salon des Maires et des Collectivités Locales 2005 concourants avec un produit, procédé, matériel, système, service ou technique innovant.

Ce concours gratuit est ouvert à tous les exposants du Salon des Maires et des Collectivités Locales 2005. Les produits ou services admis à concourir seront les derniers créés ou commercialisés par l'entreprise candidate. Sont exclus les produits ou services nominés et/ou récompensés lors des éditions précédentes. Seuls les dossiers complets remplissant les conditions énoncées ci-dessus pourront être examinés par le jury.

POURQUOI Y PARTICIPER ?

Une occasion unique de :

- > Présenter votre **savoir-faire**
- > **Montrer le dynamisme et la créativité** de votre société
- > **Multiplier les rencontres** et de ce fait vos contacts.
- > Augmenter votre **visibilité** par la mise en avant de vos nouveautés sur un espace dédié et via le Parcours de l'innovation.
- > Paraître dans la **Lettre du Salon, envoyée à plus de 100 000 destinataires.**
- > Intégrer l'**estampille Innovation** sur vos documents, plaquettes, publicitaires...
- > Bénéficier des **visites officielles** sur l'Espace Innovation (sous réserve de votre nomination).
- > **Participer à l'un des événements majeurs du Salon** : la remise des Prix de l'Innovation, le mardi 22 novembre 2005 sur l'Espace Innovation.
- > Bénéficier d'une **visibilité privilégiée auprès de la presse.**

COMMENT Y PARTICIPER ?

Remplissez et signez le dossier de candidature et le règlement du concours (pour les télécharger, cliquez ici)

La présentation de votre produit ou service suivra le sommaire ci-après :

- > Nom du produit
- > Descriptif :
 - Cible visée
 - Objectifs par rapport aux besoins du marché
 - Réponses aux besoins et solutions apportées
 - Investissement, coûts et moyens mis en oeuvre
- > Présentation des résultats, apports et innovation :
 - Caractère innovant
 - Mise en évidence des points forts par rapport à la concurrence
 - Créativité
 - Retombées et réalité économiques
 - Potentiel de développement
- > Photos d'ensemble et de détails légendées



Dossier de candidature type et règlement complet sont disponibles sur www.salondesmaires.com ou sur simple demande au 01 40 13 33 11.

Les photographies devront être présentées sur Cd-Rom au format TIFF ou JPEG, résolution 300dpi et en tirages sur papier photographique.

N'hésitez pas à joindre à votre dossier, l'ensemble des éléments susceptibles d'étoffer votre candidature ou de préciser la nature du produit présenté (échantillons, documents annexes, brochures, témoignages utilisateurs...).

Il vous suffit ensuite d'envoyer votre dossier de candidature complet *, **au plus tard le 2 septembre 2005**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Prix de l'Innovation - Salon des Maires et des Collectivités Locales
17 rue d'Uzès - 75108 Paris Cedex 02
Ou par e-mail à l'adresse : innovationsmcl@groupemoniteur.fr

*** Votre candidature ne sera prise en compte qu'à réception de votre Bon de Commande exposant 2005, signé et validé par nos services.** L'ensemble des documents devront être remis sous Cd-rom et en un exemplaire papier dûment signé. Le dossier de candidature ne devra pas dépasser 6 pages A4, au format Word.

QUELQUES CONSEILS DE RÉDACTION

- > Le dossier de candidature devra respecter les rubriques indiquées
- > Le jury votera sur la seule base des dossiers de candidature et sera donc sensible au caractère clair, complet et concis de la référence, mais aussi aux éléments mis en avant pour en étayer les points forts,
- > Le dossier doit pouvoir se suffire à lui-même, puisque vous ne pourrez pas commenter verbalement votre produit ou service lorsqu'il sera évalué par le jury.
- > Les membres du jury ne sont pas tous des spécialistes de chacun de vos produits ou services. Votre présentation devra donc demeurer compréhensible pour un non-initié, tout en ayant un contenu digne d'intérêt pour vos pairs.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Présidé par André Laignel, Maire d'Issoudun, Secrétaire général de l'AMF et Député européen, le jury est composé de personnalités du monde des collectivités locales, de représentants des secteurs professionnels concernés et des rédactions de Maires de France, du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment, de la Gazette des communes, des départements et des régions, de Paysage Actualités et du Service Information Produit...

Pour déterminer les nominés et lauréats, le jury fondera sa décision sur les critères suivants :

- > Caractère innovant
- > Percée/avantage technologique
- > Originalité/créativité/fiabilité
- > Faisabilité et retombées économiques
- > Avantages/efficacité de mise en oeuvre

RÉUNION ET VOTE DU JURY

Chaque dossier sera examiné par un jury qualifié qui effectuera une sélection des dossiers par zone d'exposition.

Le jury se réunira en octobre 2005 et examinera l'ensemble des dossiers parvenus au plus tard le 2 septembre 2005, cachet de la poste faisant foi.

Le jury établira le palmarès par zone d'exposition. Il se réserve toutefois la possibilité de ne pas délivrer de prix dans l'une ou l'autre des catégories s'il l'estime nécessaire. Les décisions du jury sont confidentielles et souveraines.

Le Groupe Moniteur s'engage à ne divulguer aucune information considérée confidentielle par l'exposant et explicitement signalée comme telle par ce dernier à l'organisation, concernant le produit ou service présenté, avant l'ouverture du Salon. Les résultats seront communiqués aux nominés par courrier, afin de leur permettre de mettre en place une communication en amont du Salon.

La liste des nominés sera mise en ligne sur le site Internet du Salon des Maires et des Collectivités Locales.

Les noms des lauréats seront rendus publics le mardi 22 novembre 2005 dans le cadre du Salon des Maires et des Collectivités Locales 2005.

EN CAS DE NOMINATION

Chaque exposant nominé s'engage à exposer son produit ou service sur l'Espace Innovation du Salon des Maires et des Collectivités Locales, et ce pour toute la durée du Salon.

La présence sur l'Espace Innovation d'un représentant de l'entreprise nominée, spécialiste du produit ou service exposé, est requise durant toute la durée du Salon. En cas de manquement, l'organisation se réserve le droit d'enlever le produit ou service de l'Espace Innovation.

La mise en place des produits ou services sera effectuée par l'entreprise nominée ainsi que le démontage (suivant le planning communiqué par l'organisation).

L'assurance des produits ou services exposés dans l'espace innovation sera incluse dans l'assurance obligatoire stand.

Rappel des Plafonds de garantie : 15 000 euros / stand sur surfaces inférieures ou égales à 30 m², 30 000 euros / stand sur surfaces supérieures à 30 m².

Fait à Paris, le 2 mai 2005

Renseignements, dossier de candidature et règlement complet sur simple demande à :

Prix de l'Innovation - Salon des Maires et des Collectivités Locales 2005

17 rue d'Uzès - 75002 PARIS

Tél : 01 40 13 33 11 – Fax : 01 40 13 35 50

e-mail : innovationsmcl@groupemoniteur.fr

Site Internet : www.salondesmaires.com